

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'HERAULT  
**COMMUNE DE LA BOISSIERE**

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION**  
**DU 24 AVRIL 2014**

**Présents :** Jean-Claude CROS, Rodolphe AUGÉ, Jean-Pierre BOUDES, Sabine CHAUSSAT, Carine CHEYNET, Aurélie COIGNARD, Sébastien LAINÉ, Baptiste LALFERT, Régis LOUBET, Jessica MARTINEZ-DUPUIS, Victor PEREIRA, Roger PERRET, Daniel PRUNIER, Sylvain SECONDY

**Excusés :** Julie LABRY (pouvoir à M. SECONDY)

1. A l'unanimité, le compte administratif du service d'eau et d'assainissement 2013 est approuvé et les comptes sont arrêtés.

2. A l'unanimité, le conseil municipal déclare que le compte de gestion du service d'eau et d'assainissement 2013 dressé par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

3. A l'unanimité, il est décidé d'affecter le résultat d'exploitation 2013 du service d'eau et d'assainissement comme suit :

Affectation	64 820.21 €
Affectation en réserves	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté	64 820.21 €

4. A l'unanimité, discussion et vote du budget du service d'eau et d'assainissement 2014, les dépenses et les recettes d'exploitation sont fixées à 187 314 €, celles d'investissement à 432 142 €.

Départ d'Aurélien COIGNARD (pouvoir est donné à M. LAINÉ)

5. A l'unanimité, le compte administratif communal 2013 est approuvé et les comptes sont arrêtés.

6. A l'unanimité, le conseil municipal déclare que le compte de gestion communal 2013 dressé par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

7. A l'unanimité, il est décidé d'affecter le résultat de fonctionnement 2013 comme suit :

Affectation	230 686.26 €
Affectation en réserves	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté	230 686.26 €

8. A l'unanimité, il est décidé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux pour 2014, ceux-ci sont fixés comme suit :

Taxe d'habitation :	13.06 %
Foncier bâti :	20.62 %
Foncier non bâti :	77.25 %

9. Discussion et vote du budget communal 2014, à l'unanimité, fixation des dépenses et des recettes de fonctionnement à 900 728 € et d'investissement à 422 180 €.

10. A l'unanimité, M. le Maire est autorisé à signer l'avenant au contrat d'assurance afin de garantir les dommages corporels pouvant être subis par les bénévoles participant à la journée « nettoyage du printemps » du 10 mai 2014.

11. M. le Maire rend compte de sa décision de ne pas préempter, sur avis de la commission Aménagement du territoire et environnement, les parcelles A 330, 401 et 397 (DIA DPU 14-01), E 540 (DIA DPU 14-02), C 323 (DIA 14 1032).

12. Questions diverses

Vu pour être affiché le 28 avril 2014, conformément aux prescriptions de l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités locales.

Fait à La Boissière, le 28 avril 2014,  
LE MAIRE,

Jean-Claude CROS

